

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 13/12/2024



ID : 001-200070118-20241210-DEL_24_12_10_01-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 8

Absents : 13

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Vincent GELAS), M. Richard LABALME, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Philippe PROST (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,
Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

N°2024/12/10/01 – Modification du libellé de la voie « rue des Métaux » à l'Est du Parc Actival et dénomination de la voie en impasse dans le lotissement Extension 2 du Parc Actival et du lotissement En Bussière sur la commune de Saint-Didier sur Chalaronne

Considérant que la dénomination des voies publiques, qui relève de la compétence générale du conseil municipal, peut, lorsqu'elle concerne des voies d'intérêt communautaire, relever de la compétence du conseil communautaire,

Considérant que les voies internes aux parcs d'entreprises qui relèvent de la compétence obligatoire développement économique sont considérées d'intérêt communautaire,

VU la délibération N°2019/04/30/25 du conseil communautaire du 30 avril 2019 nommant la rue des Métaux, la voie située à l'Ouest du Parc Actival et que cette voie était destinée à terme, à relier par une liaison routière la rue des Métaux déjà existante à l'Est du Parc Actival, avec l'aménagement du parc d'entreprises Extension du Parc Actival,

Considérant la modification du projet d'aménagement de l'Extension du Parc Actival composé de deux lots avec le retrait d'une partie de la voie interne et de la cession de parcelles situées en limite de cette opération,

Considérant qu'une voie en impasse desservant les deux lots du parc d'entreprises Extension du Parc Actival, qui a été nommée « impasse des Métaux » par délibération n°2023/02/28/04 du conseil communautaire du 28 février 2023, a été créée et de l'impossibilité de réaliser une liaison routière devant relier la rue des Métaux située à l'Est du Parc Actival,

Considérant la nécessité de modifier le nom de la rue des Métaux située à l'Est du Parc Actival qui n'intégrera pas la voie interne du lotissement En Bussière tranche 2,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival située sur la commune de Saint-Didier sur Chalaronne lieu-dit En Bussière, une nouvelle voie en impasse a été créée desservant cinq lots ainsi que l'accès à la parcelle cadastrée ZV n°155 appartenant à la SCI GABELI représentée par M. Didier AULAGNIER,

Considérant qu'il convient de donner un nom unique à cette voie en impasse desservant les lotissements d'entreprises En Bussière et Extension 2 du Parc Actival,

Il est proposé :

- de modifier le nom de la voie « rue des Métaux » à l'Est du Parc Actival et de nommer cette voie « rue du Plateau de Challes » située dans le prolongement de la rue du Plateau de Challes existante
- de nommer « Impasse de la Gravière » la voie en impasse créée dans le cadre de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival et desservant également le lotissement En Bussière tranche 2.

VU l'arrêté n° 2024-11-05-01 délivré par Monsieur le Maire de Saint-Didier sur Chalaronne le 5 novembre 2024 émettant un avis favorable sur ces propositions,

VU l'avis favorable de la Commission Economie-Voirie du 27 novembre 2024,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de modifier le nom de la voie « rue des Métaux » à l'Est du Parc Actival et de nommer cette voie « **rue du Plateau de Challes** » située dans le prolongement de la rue du Plateau de Challes existante.

DECIDE de nommer « **Impasse de la Gravière** » la voie en impasse créée dans le cadre de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival et desservant également le lotissement En Bussière tranche 2,

DIT que ces voiries seront classées dans le domaine public intercommunal.

AUTORISE M. le Président à procéder aux formalités foncières requises et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 10 décembre 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX